ne m'appartient pas de reconcilier les assertions contradictoires de ces deux hon, messieurs. L'hon, procureur-général du Bas-Canada a parlé des tendances annexionnistes qui règnaient à Montréal. Qu'il ait raison ou non, nous savons fort bien que cette ville s'est distinguée autrefois par ses sympathies non équivoques dans ce sens. Quant à la prospérité du pays et à l'état dans lequel il se trouve actue lement, je désire soumettre certaines observations à la chambre afin de faire voir si l'administration est justifiable de nous demander de voier les sommes qu'elle propose d'affecter aux dé-J'ai dit que le mouvement annexionniste avait pris naissance dans la tentative opérée par les ministres de vouloir assimiler notre constitution à celle des Etats-Unis. En effet, quand le commerce d'un pays est en suspens, quand les cultivateurs, les ouvriers et les négociants sont endettés, n'est-il pas naturel que le peuple cherche ailleurs les moyens d'améliorer sa position? Cela me porte à dire que le désir de voir s'opérer un changement-que le projet actuel est destiné à prévenir, à ce qu'on nous affirme-n'a pas été autant le résultat de difficultés locales que l'état de gêne dont souffre le pays. Assimilez les institutions de cette province, moins certains légers détails, à celles des Etats-Unis, et faitcs-nous sentir que notre commerce est trop restreint et que nous sommes aceablés de fardeaux; le résultat en sera que la ligno de conduite suivie par les ministres à l'égard de cette question, forcera malgré lui le peuple à tourner ses regards vers l'Union Américaine. Je tiens à démontrer que le pays était beaucoup plus prospère il a dix ans qu'il ne l'est aujourd'hui Notre situation en 1852 et 1853 nous excusait jusqu'à un certain point de nous plonger dans des dettes pour le Grand Trone; pareillement la prospérité des intérêts agricoles et de toutes les branches de l'industrie à cette époque justifiait aussi la passation de la loi du fonda d'emprunt municipal, qui permettait aux municipalités d'emprunter pour effectuer des améliorations e toute Après avoir parlé de l'état florissant dans lequel se trouvait alors le pays, je vais maintenant aborder la cause qui, à mon sens, a le plus contribué à produire les désastres qui depuis n'ont cessé de bouleversé la province. Je citerai d'abord un extrait de la dépêche de lord ELGIN, publiée en 1852, pour faire voir quelle était

notre position à l'époque où il transmettait au ministres des colonies le Livre Bleu pour l'année précédente:—

"J'avais l'honneur, avec ma dépêche No. 2, de vous transmettre, le 9 septembre, deux exemplaires du "Mouvement du Commerce et de la Navigation de la province du Canada en 1851"; aujourd'hui, je vous expédie le Livre Bleu, ainsi qu'un exemplaire des "Comptes de la province" et du rapport du Commissaire des Travaux Publics pour la même année. —Ces documents font voir juaqu'à l'évidence que la colonie se trouve dans une ère de progrès et de prospérité, et justifient les espérances que j'exprimais à cet égard dans ma dépêche No. 94, du ler août 1851, qui accompagnait le Livre Bleu de 1850."

Ainsi s'exprimait le gouverneur du jour dans le compte-rendu qu'il adressait à la mère-patrie. Mais que dit-il l'année suivante? En 1853, après avoir exposé un grand nombre de faits propres à faire voir le progrès du commerce et la prospérité du pays en général, il dit dans l'avant dernier aliéna de sa dépêche :—

"Je vous transmets le supplément d'un journal qui contient les adresses qui m'ont été présentées dans le cours de mon voyage à Outaouais. Votre Grâce voudra bien observer le témoignage uniforme qu'elles donnent de la prospérité du pays et du bonheur de ses habitants.—Des rapports que je reçois d'autres parties de la province, me démontrent que le même état de choses existe partout. Le Canada a eu ses jours de prospérité autrefois, mais je ne pense pas que l'on trouve dans toute l'histoire de cette colonie une époque nussi remarquable par l'absence de cos animosités acerbes qui éloignent l'attention des intérêts matériels et nuisent au développement de la prospérité publique."

Je pourrais encore faire ici des extraits d'essais écrits à cette époque par le député de Lanark Sud (M. MORRIS), le solliciteur général du Bas-Canada (l'hon. M. LAN-GEVIN), et feu John Sheridan Hogan, pour faire voir les progrès sans exemple qui s'opéraient alors en Canada. Or, quelle fut la cause première de l'enraiement de cette prospérité?—L'abrogation des lois d'usure-et c'est un fait sur lequel je désire attirer l'attention de mos hon, auditeurs, car il a plus contribué que tout autre à produire la crise dont nous souffrons actuellement. En premier lieu, le projet de loi présenté en 1853 par l'hon député d'Oxford Sud (M. Brown) fit disparaître la pénalité imposée dans les cas de prêts usuraires. Alors l'argent commença à circuler sans entraves. cultivateurs empruntèrent inconsidérement et notre chûte date de cette époque.